

BUDGET PRIMITIF 2023

RETROSPECTIVE 2022

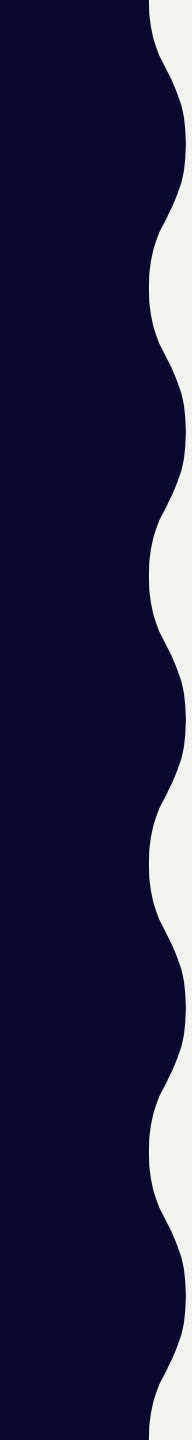
**Reprise de l'activité et investissements dans
un contexte de forte inflation et d'explosion
des coûts de l'énergie**

LES AXES ESSENTIELS DE 2022

- UNE CAPACITE A INVESTIR PRESERVEE
- DES DEPENSES D'EQUIPEMENT CIBLEES ET NECESSAIRES

SANS AUGMENTATION DES TAUX DE FISCALITE LOCALE

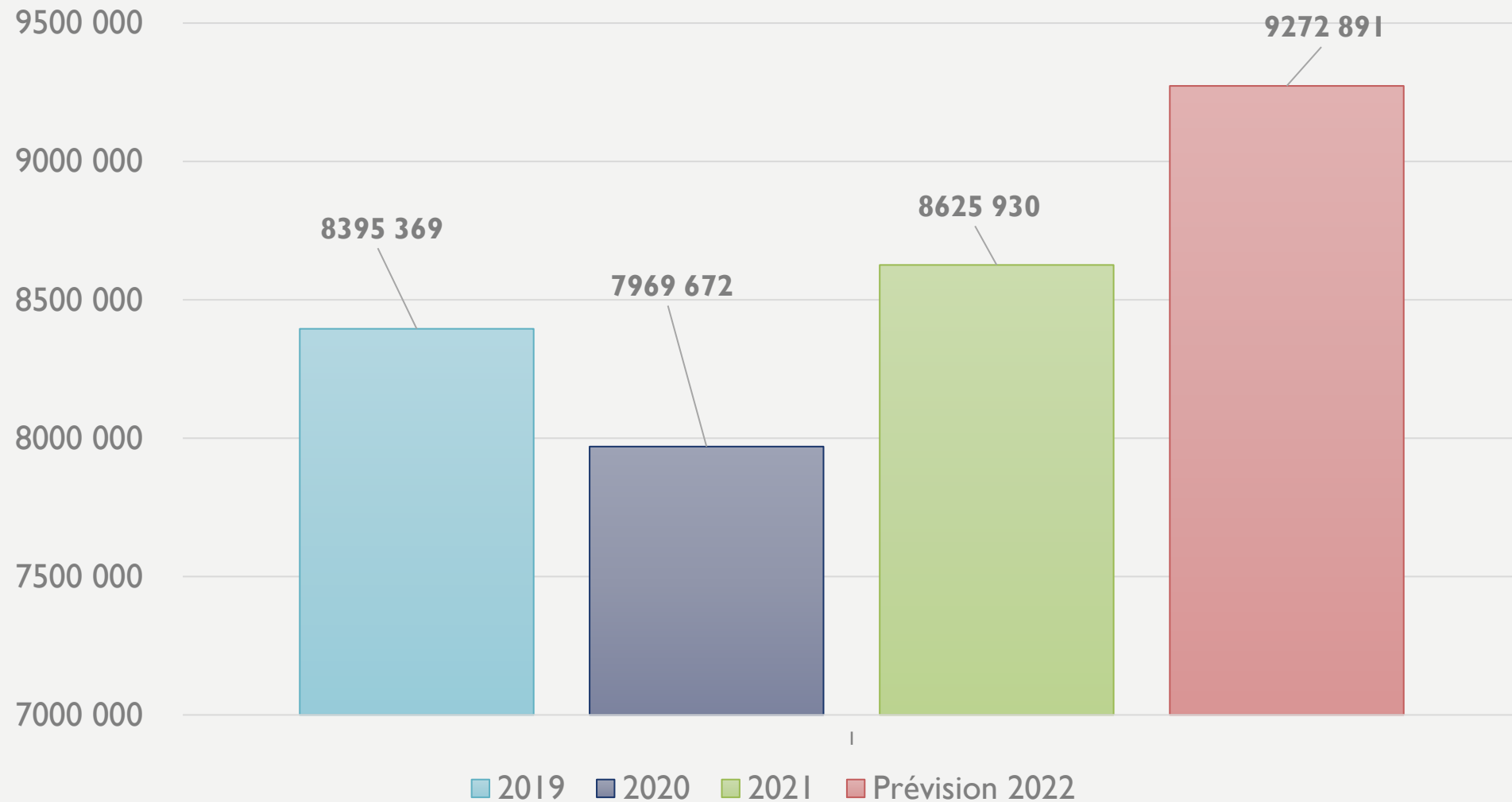
UNE CAPACITE A INVESTIR PRESERVEE



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2020	2021	Budget primitif 2022 (DM incluse)	Résultats 2022	Evol 2022/2021
Charges à caractère général	1 671 810	2 008 894	2 451 474,88	2 410 373	19,99
Charges de personnel	4 966 815	5 254 889	5 511 239,00	5 508 638	4,83
Autres charges de gestion courante	1 110 207	1 159 262	1 159 214,00	1 157 854	- 0,12
Atténuation de produits	-	413	518	518	25,42
Charges financières	220 840	202 471	196 700,00	195 508	- 3,44
Charges exceptionnelles	85 350	45 182	38 332	30 450	- 32,61
Dépenses imprévues	-	-	-	-	-
TOTAL DEPENSES REELLES	8 055 022	8 671 112	9 357 478	9 303 340	7,29
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	370 366	187 392	260 000	193 784	3,41
TOTAL	8 425 388	8 858 504	9 617 478	9 497 125	7,21

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (hors charges exceptionnelles)



ANALYSE GLOBALE

Les dépenses réelles 2022 sont supérieures de 632K€ à celles de 2021 et ont donc évolué de 7,29% entre les deux exercices.

Ces résultats sont principalement liés au contexte inflationniste (explosion des prix de l'énergie, augmentation des coût des matières premières) et à l'évolution de 3,5% sur le second semestre du point d'indice du traitement des fonctionnaires.

ANALYSE DETAILLEE

- Les charges à caractère général ont évolué de 403K€ entre 2021 et 2022, hausse liée notamment aux éléments suivants :
 - Augmentation budgétaire de 400 k€ pour l'énergie (gaz et électricité) et de 12 k€ pour le carburant entre 2021 et 2022;
 - Augmentation budgétaire de 50K€ sur l'alimentation liée à la hausse des prix des matières premières;
 - Augmentation du coût du transport scolaire pour 6 k€.
- Il est à noter parallèlement une diminution de l'approvisionnement en petits équipements de 11 k€, un gain sur les coûts téléphoniques et d'affranchissement de 11 k€ et une diminution des articles 615 de 43 k€ (dont les contrats d'abonnement informatique inscrits en 6512).

ANALYSE DETAILLEE

Les charges de personnel ont évolué de 254K€ entre 2021 et 2022, soit 4,83%, hausse liée notamment aux éléments suivants :

- Augmentation du point d'indice et du smic horaire : + 149 K€, l'impact GVT : 45K€;
- Recrutements temporaires et heures supplémentaires au vu des longues maladies : 45K€ (près de +63 k€ d'atténuations de charges réalisées vs 2021), le recrutement d'un agent au CME : + 15 K€.

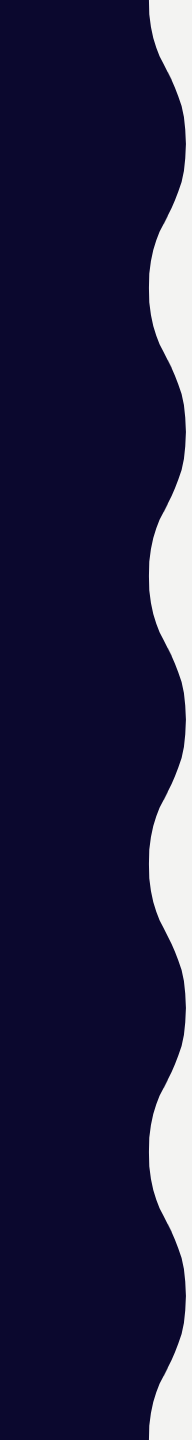
ANALYSE DETAILLEE

Les autres charges de gestion courante : ce chapitre parait stable entre 2021 et 2022 mais contient des variations qui se compensent :

- - 93 k€ baisse de la contribution versée au Syndicat de Voirie Vexin Seine (-59 k€) et de la participation aux travaux (-34 k€) ;
- + 40 k€ sur l'article 6512 (droits d'utilisation informatique nuage) ; nouvel article pour les abonnements informatiques initialement inscrits en 6156 ;
- + 53 k€ sur l'article 6574 : Retour à la normale du versement des subventions aux associations.

Les charges financières : elles sont inférieures en 2022 par rapport à 2021 du fait d'une évolution positive de la charge de la dette ;

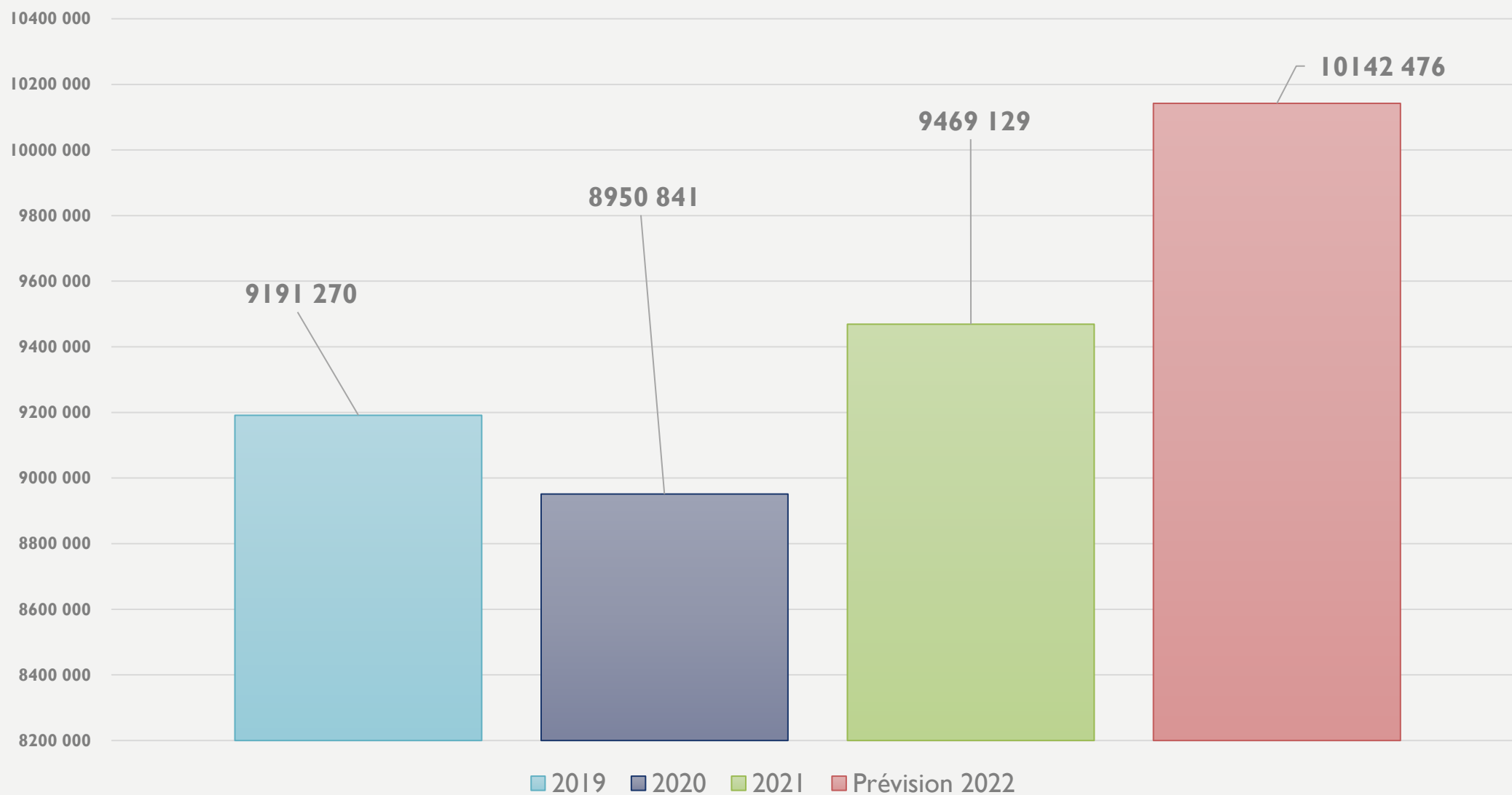
Les charges exceptionnelles : l'année 2022 a vu l'indemnisation versée aux commerçants suite aux travaux de la phase 2 de la place poussin pour un montant de 30K€.



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2020	2021	BP 2022 (DM incluse)	Résultats 2022	% Evol 2022/2021
Atténuation de charges	109 376	149 094	165 800	212 061	42,2
Produits des services et du domaine	350 597	475 456	461 827	455 454	- 4,2
Impôts et taxes	5 701 234	5 788 221	5 877 513	5 924 369	2,4
Dotations et participations	2 712 650	2 962 678	3 123 427	3 434 401	15,9
Autres produits de gestion courante	76 984	93 680	72 420	116 192	24,0
Produits financiers et exceptionnels	872	11 994	15 919	27 587	130,0
TOTAL RECETTES REELLES	8 951 713	9 481 123	9 716 906	10 170 063	7,3
TOTAL RECETTES D'ORDRE	424 720	424 098	480 000	414 397	- 2,3
TOTAL	9 376 433	9 905 221	10 196 906	10 584 460	6,9
Excédent de fonctionnement reporté N-1	175 482	896 584	334 427	334 427	- 62,7
TOTAL GENERAL	9 551 915	10 801 805	10 531 333	10 918 887	1,1

Evolution des recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers et exceptionnels)



ANALYSE GLOBALE

Les recettes réelles perçues en 2022 sont supérieures de 689 k€ par rapport au réalisé 2021.

Elles ont évolué de 7,3% entre les deux exercices.

L'explication est liée notamment à :

- L'augmentation des remboursements d'arrêts longue maladie : **+ 63 K€**,
- L'augmentation des produits de fiscalité locale : **+ 169 K€**
- L'augmentation du montant de recettes lié au versement des droits de mutation : **+ 27 K€**,
- Au versement du filet de sécurité : **+ 390 K€**,
- L'augmentation de la dotation globale de fonctionnement : **+ 51 K€**,
- L'intégration de recettes de cessions pour **12K€**

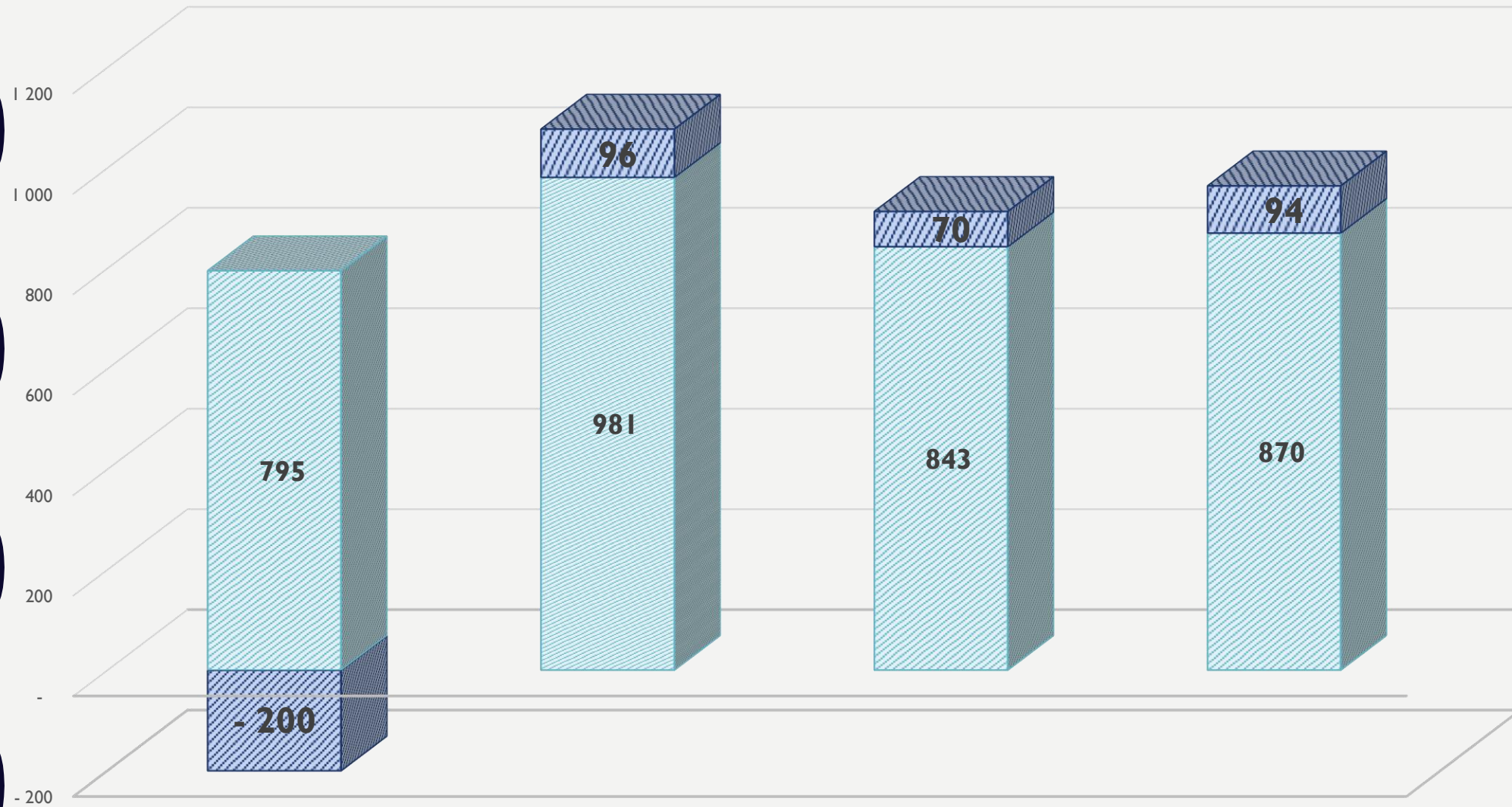
❑ **L'excédent de fonctionnement de l'année 2022 affiche 1 087 k€.** Après intégration du résultat cumulé fin 2021 de **334k€**, **l'excédent de fonctionnement fin 2022 atteint : 1 421 k€**;

❑ **L'épargne de gestion** (différence entre les recettes et les dépenses gestion), **atteint 1 065K€ en 2022**;

❑ **La CAF brute** (recettes réelles (hors exceptionnelles) – dépenses réelles (hors exceptionnelles)) **atteint 870K€ en 2022.**

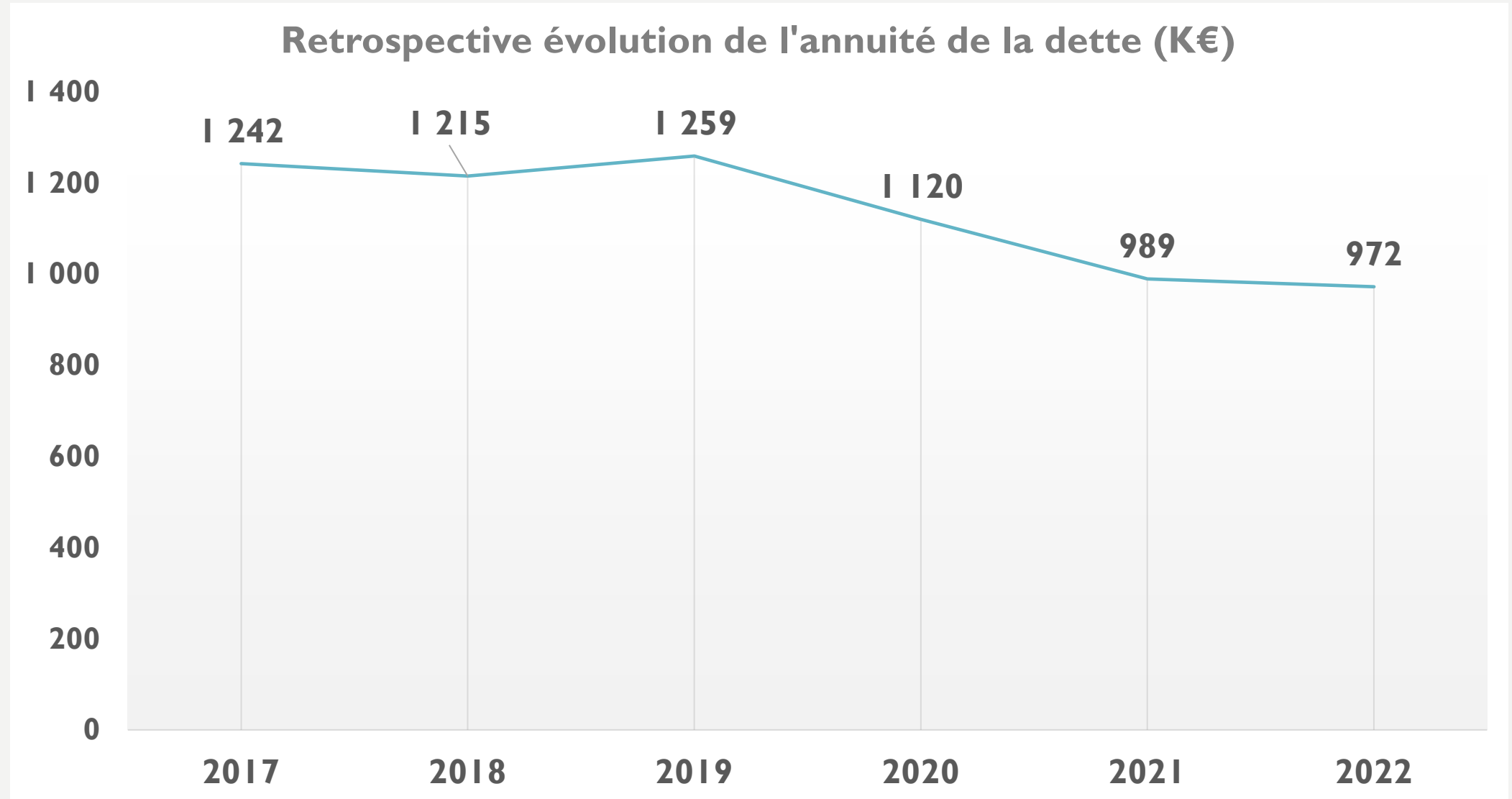
EVOLUTION DES CAF BRUTE ET NETTE 2019 - 2022

■ Epargne brute ■ Epargne nette



DES CHARGES FINANCIERES EN BAISSE

La ville en 2022 connaît une nouvelle baisse de l'annuité de la dette.

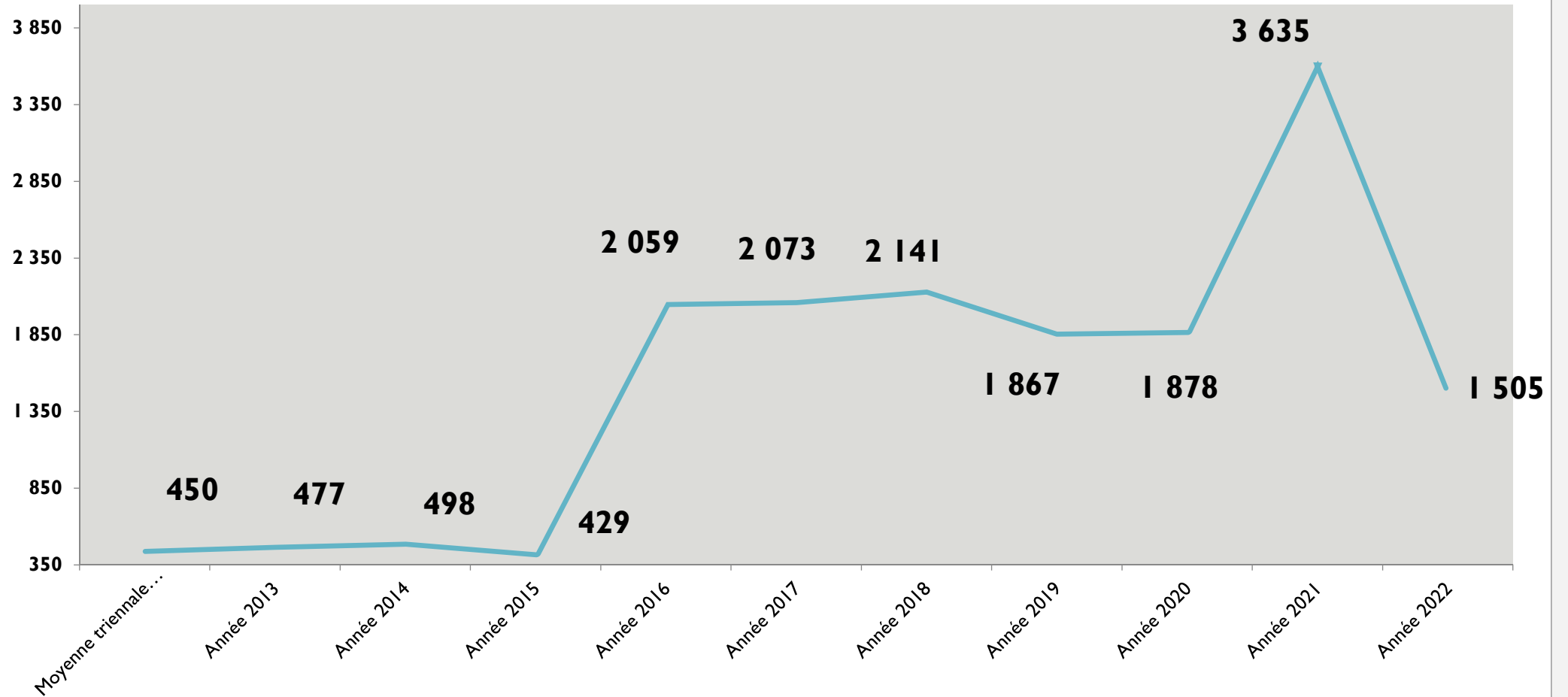


DES DEPENSES D'EQUIPEMENT CIBLEES ET NECESSAIRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Crédits ouverts 2022	Réalisé 2022	RAR sur 2023	Total réalisé avec RAR
Subventions d'investissement	40 541	40 541		40 541
Emprunts	781 000	776 081		776 081
Dépenses d'équipement	2 411 234	1 504 508	520 985	2 084 966
Total Dépenses réelles	3 232 775	2 321 130	520 985	2 901 588
Total Dépenses d'ordre	480 100	414 397		414 397
Solde d'exécution N-1	1 712 751	1 712 751		1 712 751
TOTAL GENERAL	5 425 626	4 448 278	520 985	4 969 263

Evolution des dépenses d'équipement (K€)



PRINCIPALES OPÉRATIONS

Opérations	RAR 2021	Crédits ouverts 2022	Réalisé 2022
13 Jardin	-	12 330,00	4 860,00
14 Voirie	65 362,88	371 134,88	130 127,49
17 Sports	0,00	102 478,00	86 149,55
20 Cimetières	0,00	18 700,00	10 000,00
28 Restauration collégiale Notre-Dame	26 020,00	26 020,00	24 253,04
70 Bâtiments	8 238,63	525 173,75	391 902,54
90 Éclairage public	-	23 860,00	2 553,93
94 Falaises	3 814,80	278 831,80	113 837,15
96 Accessibilité	30 125,22	298 210,22	65 530,15
98 Réaménagement place poussin	-	415 856,00	404 078,78
99 Révision PLU	-	46 577,00	24 588,00
100 Acquisitions	29 674,09	264 037,09	225 360,77
101 acquisition et restauration œuvre d'art	-	5 500,00	1 266,06
103 Opérations de logement	-	22 525,00	20 000,00
	163 235,62	2 411 233,74	1 504 507,46
Total général			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Crédits ouverts 2022	REALISE 2022	RAR sur 2023	TOTAL avec restes à réaliser
021-Virement de la section de fonct.	913 855			
040-Opé d'ordre de transfert	260 000	193 784		193 784
10-Dotations fonds divers	317 000	22 957	290 000	312 957
1068-Excédent de fonct. Capitalisé	1 608 875	1 608 875		1 608 875
13-Subventions d'investissement	1 024 496	406 883	250 858	657 741
16-Emprunts et dettes assimilées	1 200 000	1 200 602		1 200 602
024-Produits de cession	101 300	-	39 600	39 600
041-Opérations patrimoniales				
TOTAL	5 425 526	3 433 101	580 458	4 013 559

RECETTES D'INVESTISSEMENT

- **Subventions d'investissement :**
- **En réalisé sur l'année 2022 : 407 k€, dont :**
 - 127 k€ pour la réfection de la toiture Pompidou (CAF, DETR, Département), 150 k€ solde pour les travaux de la Collégiale (DRAC et département),
 - 63 k€ avance DETR pour les travaux sur les falaises, 18 k€ avance DETR pour les travaux d'accessibilité,
 - 15 k€ pour le déploiement de l'école numérique (département),
 - 10 k€ subvention Sequoia pour étude bâimentaire et capteurs co²,
 - Divers (rénovation équipements sportifs, mare Marion),
- **En RAR : 251 k€, dont :**
 - 95 k€ solde travaux des falaises (DSIL), 64 k€ pour l'école numérique (DETR, Fds de concours SNA, ministère de l'éducation),
 - 32 k€ DETR pour DCI, 18 k€ pour la mise en place d'Arpège, Concerto (Caf, ministère transition numérique),
 - 16 k€ Lavoir de la Madeleine (DETR, Fonds de concours SNA), 14 k€ Étude Bd Nehou (FNADT),

RECETTES D'INVESTISSEMENT

- **FCTVA (RAR) :** Le FCTVA reversé par la Préfecture sur les dépenses d'investissement mandatées sur l'exercice N-2. Le taux de compensation correspond à ce jour à 16,404 % du montant TTC des dépenses éligibles, soit **290 K€** en RAR,
- **Produits de cession (RAR) :** cession de terrain à l'église évangéliste,
- **Un emprunt à taux fixe de 1 200 K€,**
- **La Taxe d'Aménagement** due en matière d'urbanisme, soit **23 K€** en 2022.

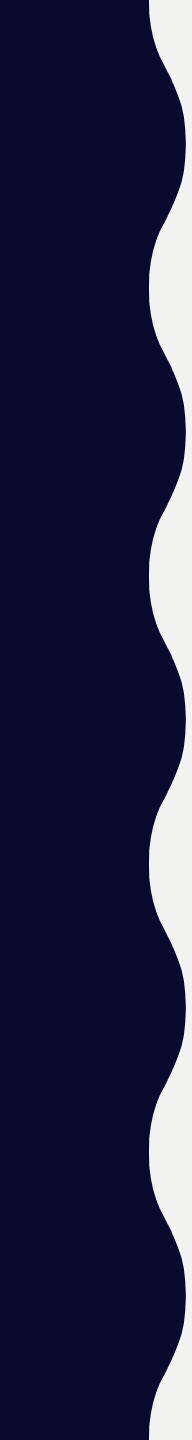
SYNTHESE

❑ La section d'investissement fait ressortir un déficit cumulé de **1 015K€ en 2022** (en intégrant le déficit de **1 712K€ de 2021**), hors restes à réaliser, et de **955K€ restes à réaliser inclus**, comblé entièrement par l'excédent cumulé de fonctionnement de **1 421k€**.

❑ Ainsi, le compte administratif 2022 fait ressortir un excédent toutes sections confondues de **466k€**.

BUDGET PRIMITIF 2023

- ☐ **LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES**
- ☐ **UNE FISCALITE EN MOUVEMENT ET DES TARIFICATIONS DE SERVICES STABILISEES**
- ☐ **UNE DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT EN LEGERE MAIS EN CONSTANTE EVOLUTION**
- ☐ **UNE COMMUNE DYNAMIQUE ET ANIMEE**
- ☐ **LES GRANDS PROJETS STRUCTURANTS**



LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES



Fonctionnement

- Recettes: 11 161 156
- Dépenses: 11 161 156



Investissement

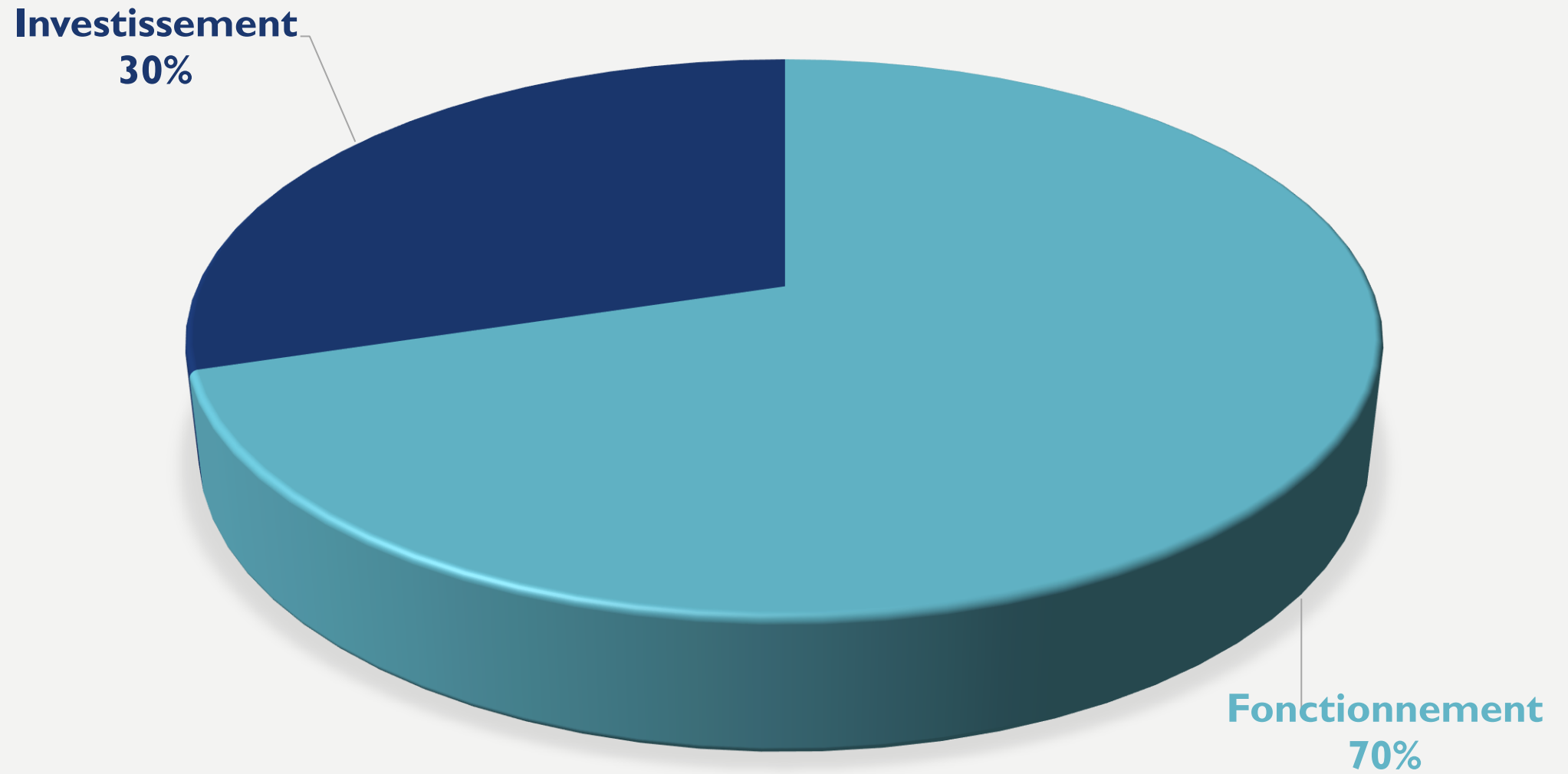
- Recettes: 4 733 916
- Dépenses: 4 733 916

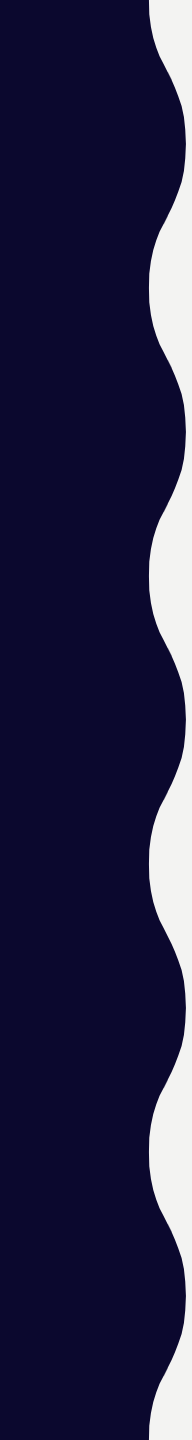


Virement à la
section
d'investissement

- 1 035 152

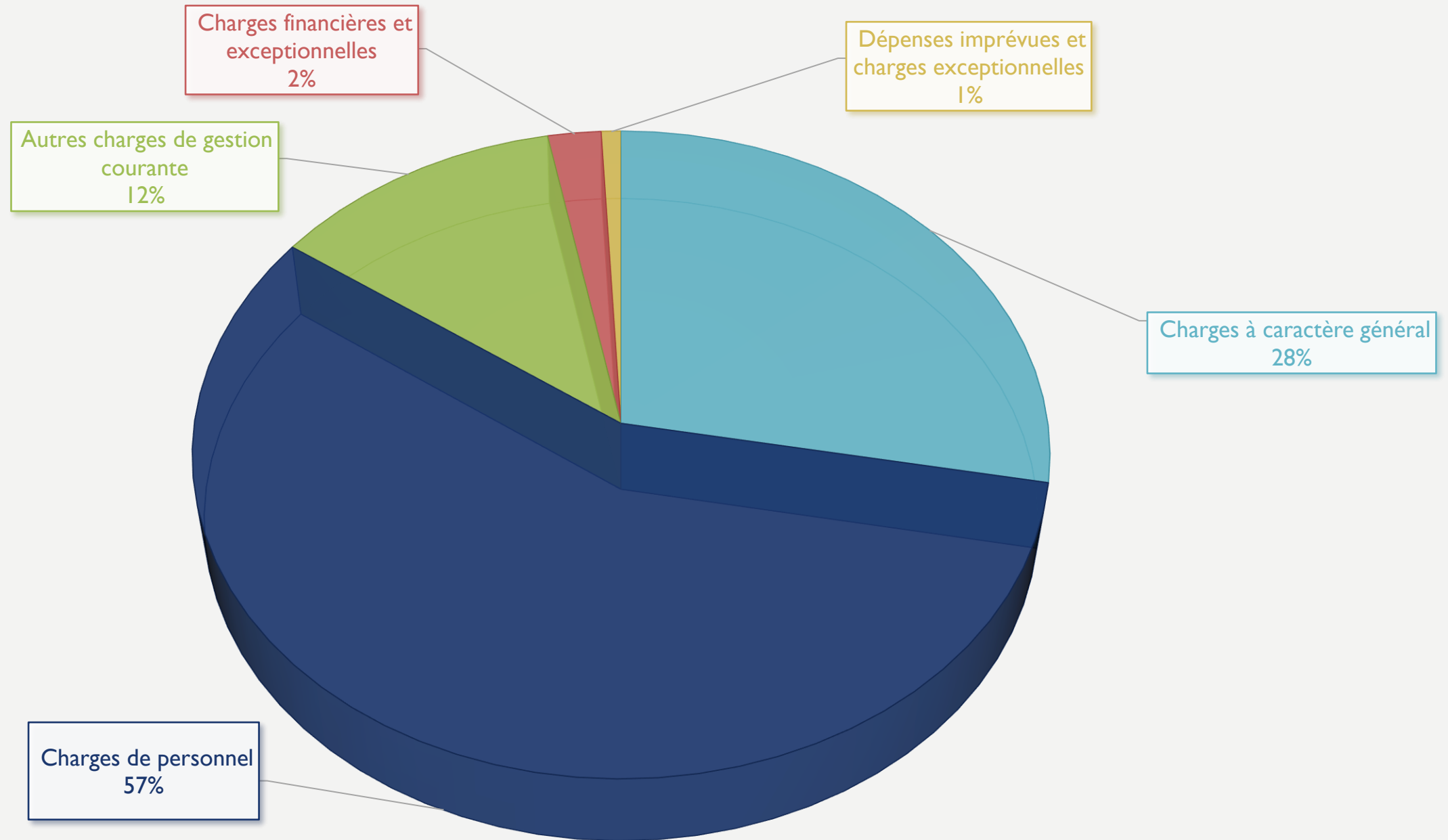
BUDGET PRIMITIF 2023





DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	CA 2021	CA 2022	BP 2023	Evolution % BP 2023/ CA 2022
Charges à caractère général	2 008 894	2 410 373	2 753 110,09	+ 14,21
Charge de personnel et frais assimilés	5 254 889	5 508 638	5 618 020,12	+ 1,98
Atténuation des produits	413	518	518	-
Autres charges de gestion courante	1 159 262	1 157 854	1 196 255,42	+ 3,31
Charges financières	202 471	195 508	205 000	+ 4,85
Charges exceptionnelles	45 182	30 450	13 100	- 56,98
Dépenses imprévues	-	-	80 000	-
TOTAL DEPENSES REELLES	8 671 112	9 303 340	9 866 003,63	+ 6,05
Virement section investissement			1 035 152,37	-
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	187 392	193 784	260 000	-
TOTAL GENERAL	8 858 504	9 497 125	11 161 156	-



ANALYSE

❑ **L'année 2023 devrait voir les charges à caractère général de nouveau, augmenter de 14,21%.** Les raisons en sont notamment les suivantes :

- ❖ **La gestion des fluides** : il est intégré une hausse de 182K€ de cette nature de dépenses en prévision d'une potentielle nouvelle hausse des prix de l'énergie.
- ❖ **Alimentation** : il est intégré une hausse de 19K€ de cette nature de dépenses en prévision d'une potentielle nouvelle hausse des prix des matières premières.
- ❖ **Fournitures** : il est intégré une hausse de 26K€ de cette nature de dépenses en prévision d'une potentielle nouvelle hausse des prix de certains produits.
- ❖ **Maintenance** : il est intégré une hausse de 40K€ de cette nature de dépenses en application notamment du marché public d'entretien des espaces verts et en prévision de la réalisation de nombreux élagages sur le territoire.

ANALYSE

- ❖ **Formation du personnel** : il est intégré une hausse de plus de 5K€ de cette nature de dépenses en prévision des formations obligatoires à financer.
- ❖ **Honoraires** : il est intégré une hausse de 31 K€ de cette nature de dépenses en prévision de dépenses supplémentaires principalement sur 3 directions : le centre social (accompagnement pour la réalisation du nouveau contrat de projet et développement du projet jeunesse), la restauration (mise à jour de l'agrément), les affaires générales (frais d'avocat) ;
- ❖ **Fêtes et cérémonies/catalogues et imprimés** : il est intégré une hausse de 18K€ de ces natures de dépenses, liée à un retour à la normale des manifestations sur le territoire ;
- ❖ **Transports** : il est intégré une hausse de 9K€ de cette nature de dépense en application des hausses de prix des transporteurs liées à l'augmentation des prix de l'énergie.

ANALYSE

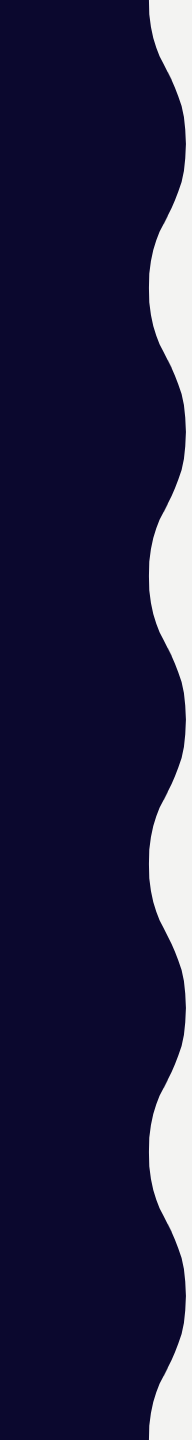
- ❑ **Une évolution des charges de personnel de 1,98%** entre le CA 2022 et le BP 2023 est attendue. Cette évolution n'intègre pas les effets financiers d'une nouvelle hausse potentielle du point d'indice des fonctionnaires. Il est à cet égard prévu des crédits en dépenses imprévues si le besoin s'en faisait ressentir.

On notera que les charges de personnel représentent 56.9% des dépenses réelles (59.2% en 2022).

- ❑ **L'évolution de 3,31% des autres charges de gestion courante** s'explique principalement par la hausse de la cotisation versée au SDIS, la légère augmentation de la subvention au CCAS et l'inscription de 265K€ pour les subventions aux associations.

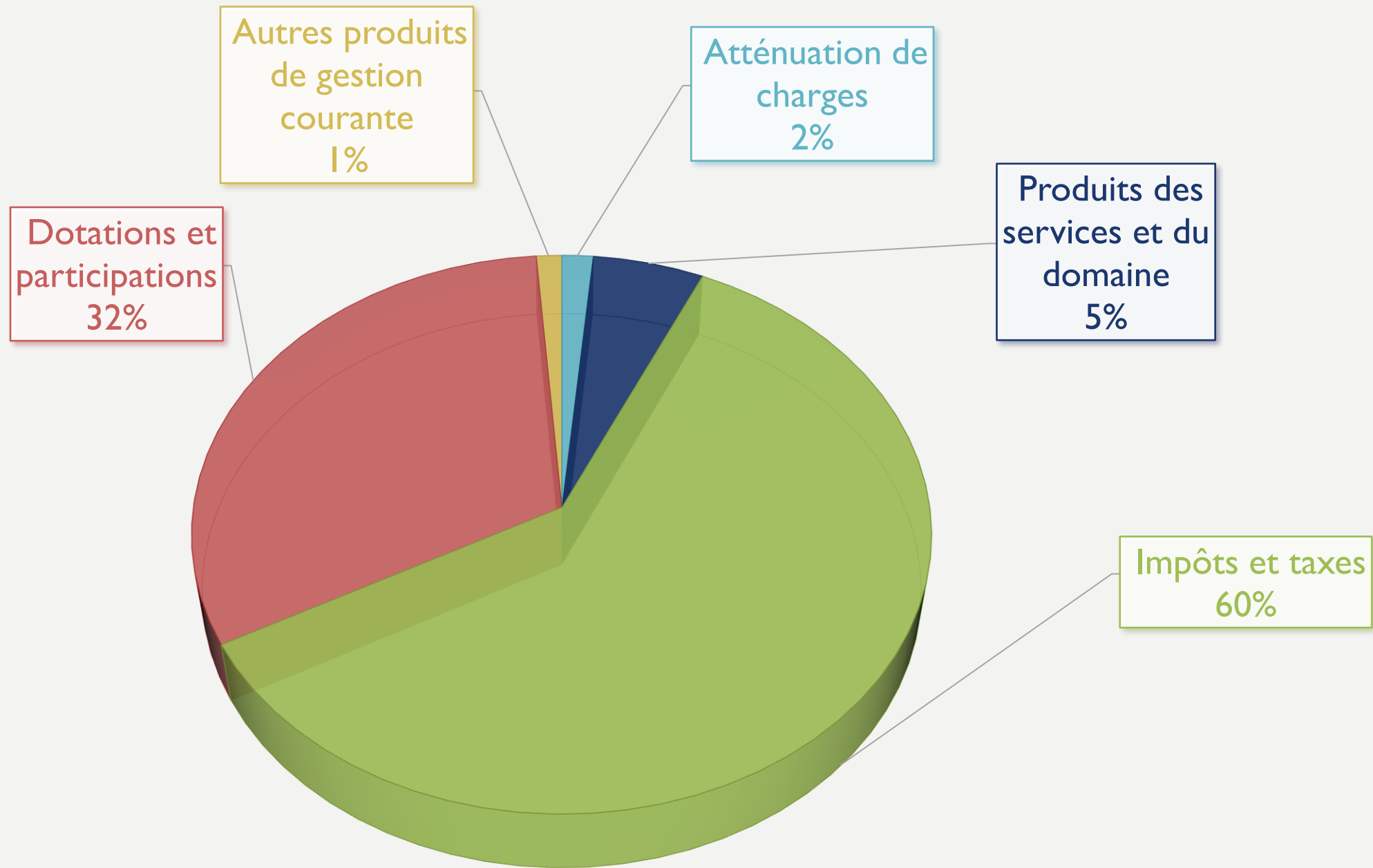
ANALYSE

- ❑ **Les charges financières connaissent une évolution de 4,85%** liée à notre profil annuel de dette.
- ❑ **Les charges exceptionnelles de 2023 contiennent 5k€ d'indemnités potentielles** en faveur du commerçant « ma p'tite boulange » pour compenser les préjudices issus des travaux réalisés en 2022 et prévus en 2023.
- ❑ **Il est également prévu l'inscription d'une somme de 80K€** en dépenses imprévues permettant le cas échéant le financement de l'évolution du point d'indice pour les fonctionnaires et une hausse non prévue des coûts de l'énergie.



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	CA 2021	CA 2022	BP 2023	Evolution % BP 2023/CA 2022
Atténuations de charge	149 094	212 061	151 755	- 28,43
Produits du service et du domaine	475 456	455 454	544 385	+ 19,52
Impôts et taxes	5 788 221	5 924 369	6 147 258	+ 3,76
Dotations et participations	2 962 678	3 434 401	3 223 538,04	- 6,14
Autres produits de gestion courante	93 680	116 192	124 241,82	+ 6,93
Produits exceptionnels et financiers (dont cessions)	11 994	27 587	23 919	- 13,30
TOTAL RECETTES REELLES	9 481 123	10 170 063	10 215 096,86	+ 0,44
TOTAL RECETTES d'ORDRE	424 098	414 397	480 000	-
RESULTAT REPORTE	896 584	334 427	466 059,14	-
TOTAL CUMULE	10 801 805	10 918 887	11 161 156	-



ANALYSE

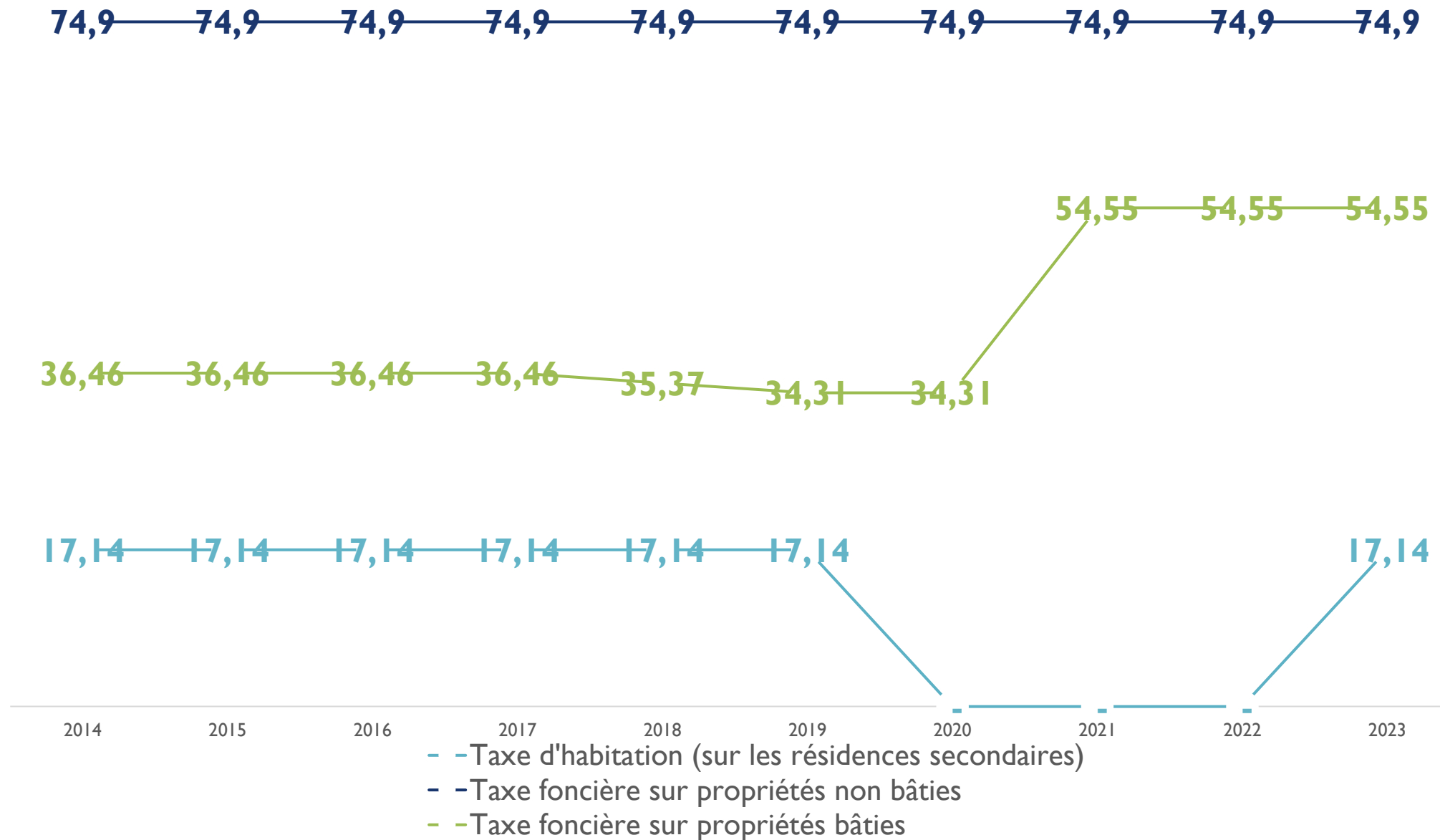
- ❑ **S'agissant du chapitre « atténuations de charges », on prévoit une baisse de 28,43%** liée à l'estimation des remboursements de l'assurance statutaire et de la sécurité sociale au vu des arrêts éligibles.

- ❑ **Les prévisions de recettes s'agissant des « produits du domaine » sont à la hausse de 19,52%**, liée en grande partie à :
 - La redevance variable perçue au titre du crématorium : 25K€;
 - La redevance à caractère social qui tient compte de l'augmentation en année pleine de +13% du tarif appliqué sur la livraison de repas à la crèche depuis septembre,
 - la redevance à caractère périscolaire (livraisons de repas à d'autres communes) qui tient compte de l'augmentation en année pleine de +13% du tarif appliqué depuis septembre 2022 ;
 - Le remboursement des frais par autres redevables qui comprend en 2023, la refacturation à St Joseph de l'installation de l'école numérique (5k€), un remboursement partiel du coût des recenseurs (15k€) et de l'agent en charge du CME (5k€), la refacturation du coût du contrôle du crématorium (2k€) et divers remboursements suite à des contentieux (5k€).

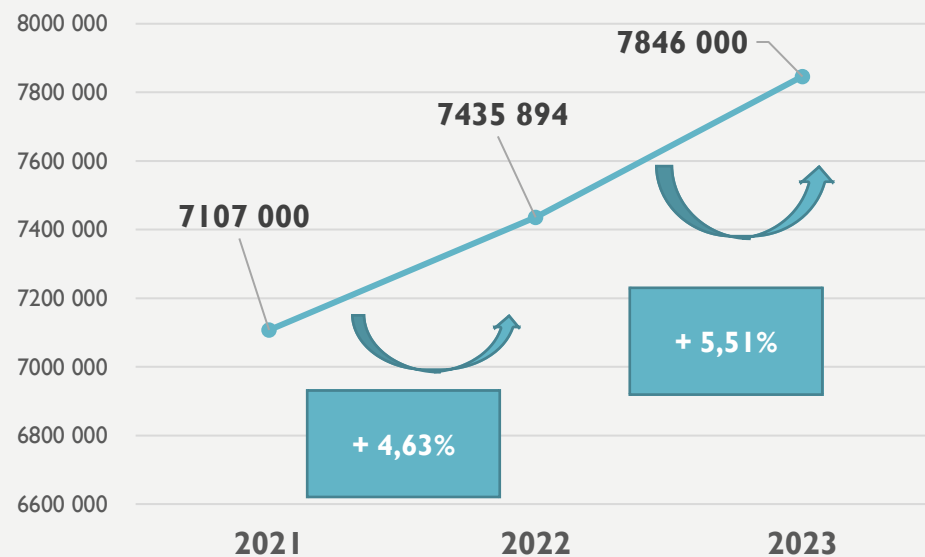
**UNE FISCALITE EN
MOUVEMENT
ET DESTARIFICATIONS
DE SERVICES
STABILISEES**

- Il est noté au vu de l'état 1259, une **évolution, à taux constant, des produits de fiscalité locale (Taxe Foncière Propriétés Bâties/ Taxe Foncière Propriétés non Bâties/Taxe d'Habitation sur Résidences Secondaires)** de 5,88%, inférieure aux 7,1% prévus au sein de la Loi de finances pour 2023.
- Il est également budgété des recettes de THRS au regard d'un taux de 17,14% (à l'instar de celui voté avant la suppression de la TH).
- Il est prévu également une **baisse prévisionnelle des recettes issues des droits de mutation** au regard d'un potentiel ralentissement du marché immobilier en raison de la hausse des taux d'intérêt.

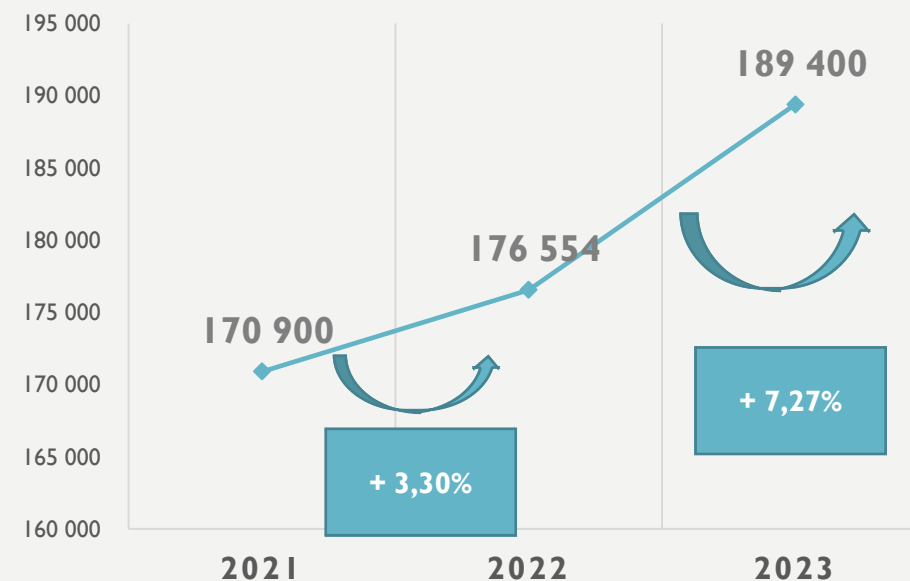
EVOLUTION DES TAUX DE FISCALITÉ LOCALE



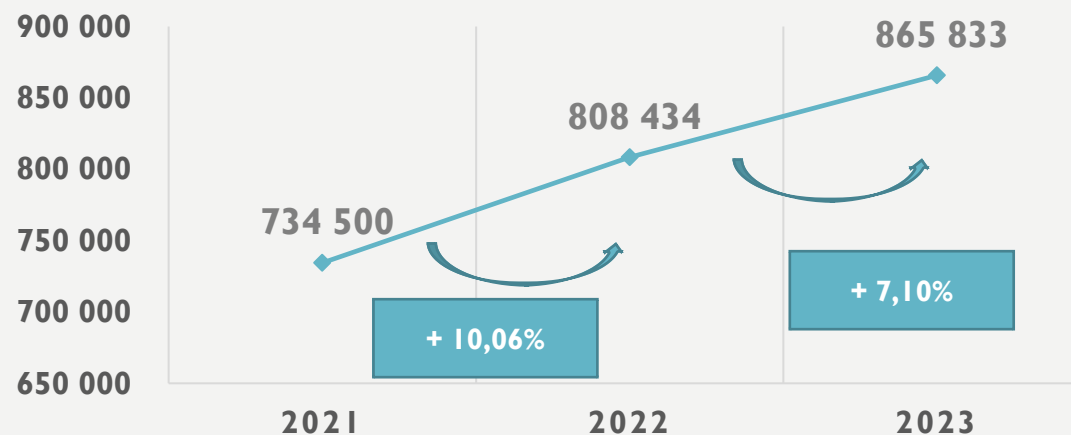
BASES FISCALES TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES



BASES FISCALES TAXE FONCIÈRE SUR PROPRIÉTÉS NON BÂTIES



BASES FISCALES TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES



EVOLUTION DES PRODUITS DE FISCALITE LOCALE

	2021	2022	2023
Taxe d'habitation (RS)	126	141	148
Taxe foncière sur propriétés bâties	3877	4056	4280
Taxe foncière sur propriétés non bâties	128	132	142
Total	4131	4329	4570

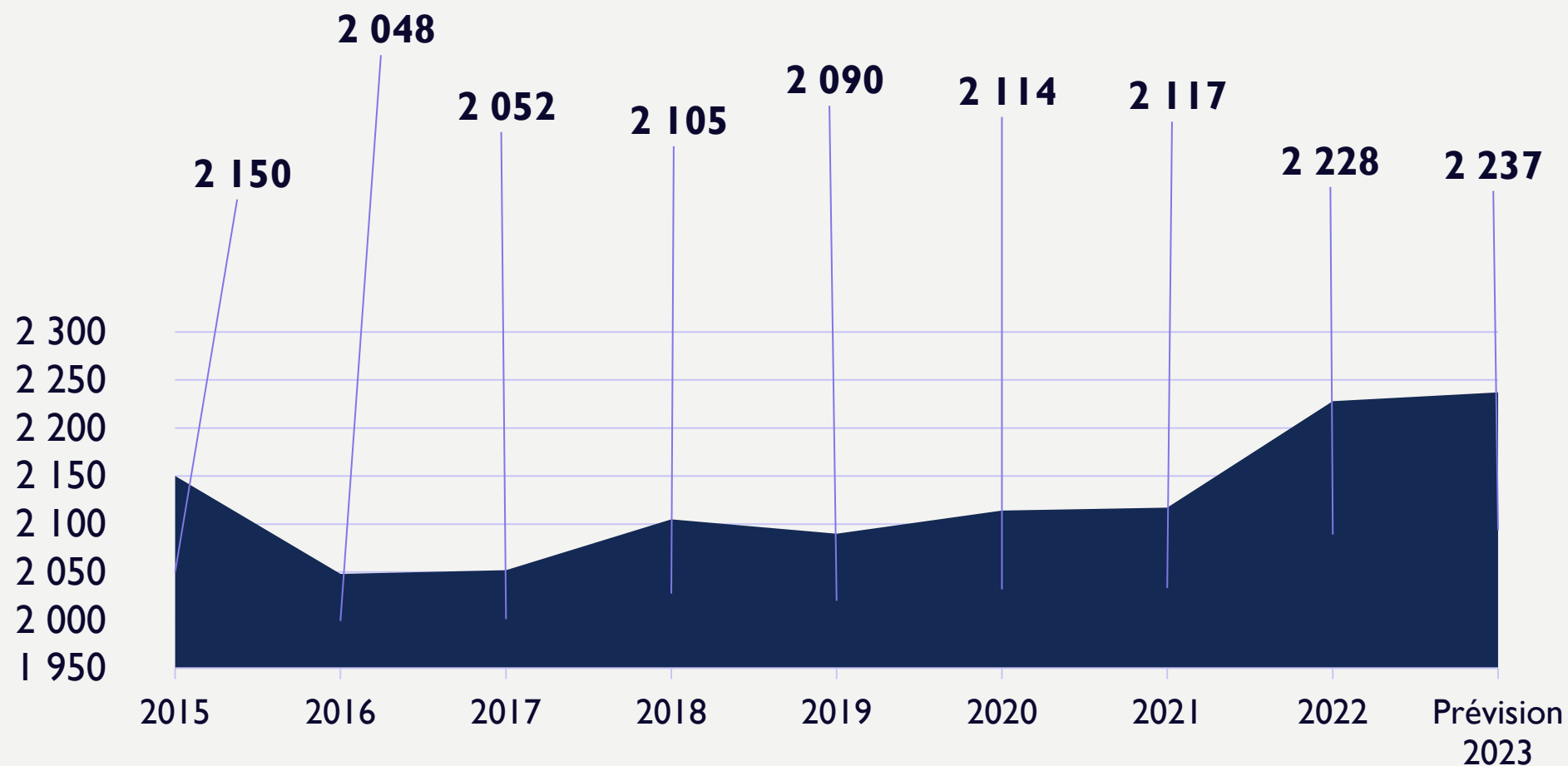
**La municipalité en 2023, conformément à ses engagements, fait
DONC le choix de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale.**

Il est à noter que suite à la réforme de la Taxe d'Habitation (TH), le taux était gelé jusqu'en 2022 inclus. Ce taux de TH, désormais "taxe d'habitation des résidences secondaire et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale", doit être voté annuellement à compter de 2023 par les communes et le EPCI même en cas de maintien.

Il en sera de même de la tarification des services publics

**UNE DOTATION GLOBALE
DE FONCTIONNEMENT
EN LEGERE
MAIS EN CONSTANTE
EVOLUTION**

Il est inscrit dans le BP 2023, une légère augmentation de la DGF, conformément à la LFI pour 2023.

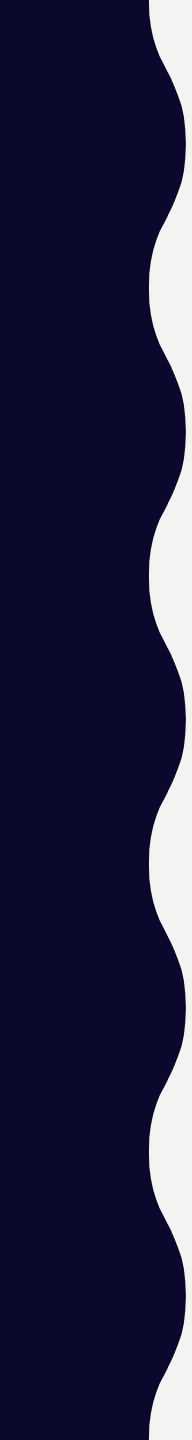


❑ Les dotations :

- Les dotations « État » sont en baisse en 2023 par rapport à 2022 car elles contenaient l'année précédente une dotation ARS pour le centre vaccination, une dotation pour les élections et une subvention de la DRAC pour des dépenses de réparations des toits des églises.
- Il est inscrit, en 2023, une participation du département pour la manifestation d'Été en Seine.
- Les dotations « autres organismes » (principalement la CAF) sont en augmentation car en corrélation avec le déploiement des activités du Centre social et du Péri-scolaire. Il est noté en outre, un rattrapage pour les dotations CAF du centre social.

❑ Les compensations :

Le filet de sécurité est calculé par rapport à l'évolution de la CAF brute de l'année N par rapport à l'année N-1. L'année 2023 n'enregistrera pas une évolution de dépenses (fluides en particulier) aussi importante qu'en 2022 (par rapport à 2021). En outre, l'évolution des dépenses de personnel en raison de l'augmentation du point d'indice sur le second semestre 2022 n'est pas intégrée dans le mode de calcul. Le filet de sécurité s'en trouvera alors diminué.



UNE COMMUNE DYNAMIQUE ET ANIMÉE

- Une année riche en animations malgré un contexte d'inflation forte et de hausse des prix de l'énergie
- Le soutien de la municipalité aux associations andelysiennes en corrélation avec leurs actualités et projets.

❑ Vie culturelle :

- ✓ L'ouverture de la saison culturelle à la Collégiale Notre-Dame autour d'un concert classique sur l'Italie en mars 23.
- ✓ L'exposition intitulée « Les collections du duc de Penthièvre, de l'exposition temporaire à l'exposition permanente », au musée Nicolas Poussin. Cette exposition est ouverte depuis le 1er avril au 29 octobre 2023. Elle se transformera en exposition permanente en 2024, avec l'intégration de certains objets d'art.

□ Vie culturelle

- ✓ Une exposition de sculptures en grillages, par Daniela Capaccioli, à compter de mi-juin ;
- ✓ La troisième édition « d'été en seine » consistant à la réalisation d'animations sportives, culturelles et de loisirs au Petit Andely ;
- ✓ Un panel de concerts au sein de nos édifices religieux.

❑ Loisirs

- ✓ L'organisation des traditionnelles fêtes du printemps et de l'automne notamment,
- ✓ le feu d'artifice en bord de seine,
- ✓ La Foire à tout 2023,
- ✓ L'édition 2023 du festival de Noël.

❑ Sports

- ✓ Le tour de l'Eure junior,
- ✓ La course de côte,
- ✓ De nouvelles éditions de la « Frappadingue et du trail des rois maudits ;
- ✓ Le forum des associations le 1^{er} we de septembre.

❑ Social, jeunesse et citoyenneté

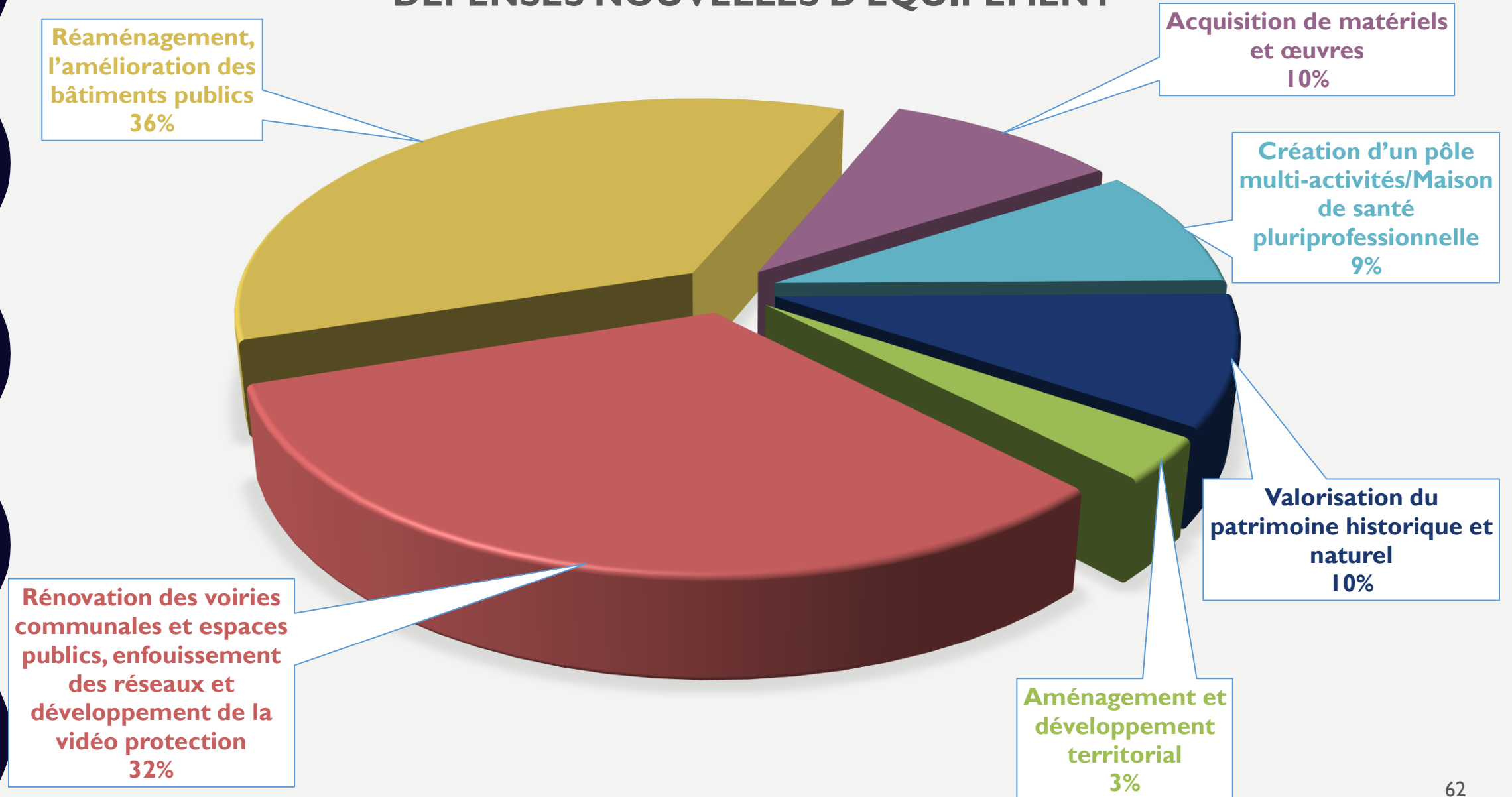
- ✓ L'année 2023 sera caractérisée par le lancement du **diagnostic du Contrat de projet** pour les habitants et avec les habitants.
- ✓ Les rassemblements festifs plébiscités par les administrés dans toutes les enquêtes de terrain, font donc partie des actions reprises en 2023, **les sorties estivales, la manifestation « Un pays, une culture », la poursuite d'actions de médiation et d'atelier hors les murs, la sensibilisation autour de la santé ...**
- ✓ Sera développé **l'accompagnement, l'accueil à destination de la jeunesse andelysienne, la mise en place d'un Conseil des Jeunes à l'instar de ce qui a été opéré avec le CME**, des propositions d'animations culturelles et sportives seront menées dans le cadre de projets transversaux avec des partenaires et les services de la Ville.

LES GRANDS PROJETS STRUCTURANTS

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

NATURE DEPENSES	MONTANT
Dépenses nouvelles d'équipement	1 917 754
Création d'un pôle multi-activités/Maison de santé pluri professionnelle	172 000
Valorisation du patrimoine historique et naturel	186 534
Aménagement et développement territorial	61 303
Rénovation des voiries communales et espaces publics, enfouissement des réseaux et développement de la vidéo protection	617 701
Réaménagement, l'amélioration des bâtiments publics	693 449
Acquisition de matériels et œuvres	186 767
Emprunts et dettes assimilées/autres	800 000
TOTAL DEPENSES REELLES	2 717 754
DEPENSES D'ORDRE	480 000
Restes à réaliser 2022	520 985
Solde d'exécution N-1	1 015 177
TOTAL	4 733 916

DEPENSES NOUVELLES D'EQUIPEMENT



**POLE MULTI-ACTIVITES
MAISON DE SANTÉ
PLURIPROFESSIONNELLE**

**3 888K€ TTC
(FINANCEMENT DE 80%
ESCOMPTÉ)**

2022 – 2024

**BUDGET DE 172K€ EN
2023**

❑ **QUOI:** La Commune ambitionne la création d'un pôle multi activités au sein de la partie contemporaine de l'hôpital Saint-Jacques, qui regrouperait :

- Une maison de santé pluri professionnelle,
- L'office central de production alimentaire,
- Des espaces dédiés aux services municipaux : espace France-services, centre communal d'action sociale.

❑ **OBJECTIFS:**

- Patrimonial puisqu'il vise à reconvertir une future friche.;
- Bâtimentaire;
- Lutter contre la désertification médicale qui sévit sur la Commune;
- La reconversion de la cuisine de l'hôpital en office central de production alimentaire (Délocaliser des services municipaux actuellement situés dans des locaux vétustes, énergivores et non adaptés tels que le CCAS et l'espace France services

VALORISATION PATRIMOINE HISTORIQUE ET NATUREL

187K€ EN 2023

- ☐ Le lancement des études préalables à la restauration de l'Église et de l'orgue Saint-Sauveur
 - ✓ Le budget relatif à ces études est estimé à près de 110K€ sur deux exercices budgétaires, lesquelles sont financées à hauteur de 60% par la DRAC;
- ☐ Le réaménagement de la fontaine Ste Clothilde pour 30K€ finançable à 80%;
- ☐ Des travaux d'entretien seront également réalisés intégrant la collégiale Notre-Dame, l'église saint sauveur et la tour de l'horloge ainsi que la **capture et la pose de filets** pour les pigeons: **25K€**;
- ☐ La poursuite de la restauration des mares communales est une priorité écologique pour la collectivité. **Ainsi l'investissement en 2023 portera sur la mare de Feuquerolles, la phase finale de la mare Marion ainsi que le démarrage du projet de reconfiguration du Parc Delattre de Tassigny et de sa mare.**

DEVELOPPEMENT URBAIN ET TERRITORIAL(1)

❑ REVISION PLU 2018 – 2023 (31K€ CP en 2023)

L'année 2023 est et sera consacrée :

- ✓ Au bouclage de la traduction réglementaire du PLU (zonage, règlement écrit, OAP, servitudes, annexes) ; à la réalisation de l'évaluation environnementale et des justifications du PLU ;
- ✓ Au bilan de la concertation, l'arrêt du PLU en Conseil Municipal ; la notification du PLU aux Personnes Publiques Associées et le recueil de leur l'avis ;
- ✓ La réalisation de l'enquête publique ;
- ✓ L'approbation du PLU en séance du Conseil Municipal.

DEVELOPPEMENT URBAIN ET TERRITORIAL (2)

REFLEXIONS AUTOUR DE LA SOIE

Cet espace urbanisable, actuellement propriété d'une entreprise privée suscite l'intérêt de la collectivité au regard notamment de son emplacement central (proximité hypercentre et entrée de ville) et de sa surface.

Des premiers échanges ont été réalisés avec le propriétaire actuel pour une potentielle acquisition.

Des préalables importants sont nécessaires avant toute prise de position sur le sujet :

- La réalisation d'une étude relative à la pollution du site dont on sait qu'elle est prégnante (lancée en 2022, les résultats sont en voie d'être communiqués);
- Une étude programmatique.

Aussi, un budget de 16K€ est inscrit en 2023 pour financer la quote-part de ces différentes études, portées par l'EPFN.

DEVELOPPEMENT URBAIN ET TERRITORIAL (3)

❑ LA REQUALIFICATION DU QUARTIER DU LEVANT

La destruction progressive des tours par « Mon logement 27 », débutée il y a maintenant plusieurs années, s'accélèrera en 2023-2024, avec la démolition de 7 tours. Il était donc nécessaire pour la Commune de réfléchir au devenir de ce quartier et par voie de conséquence à sa requalification. Une étude pré-opérationnelle conduite par le cabinet champs libre a donc été menée en 2022. Elle a permis de dégager multiples enjeux.

Aussi, en 2023, la Commune s'adjoindra, via la SPL Normandie Axe Seine, les services d'un paysagiste dont la mission sera de dessiner « un guide line » paysager et de donner de la perspective. Cette mission sera réalisée préalablement au lancement d'un « appel à manifestation d'intérêt » à destination des promoteurs et bailleurs en vue de proposer une offre de logements sur le site du levant.

Parallèlement, une réflexion sera lancée quant à la réalisation d'un poumon vert central en lien avec les forces vives associatives du territoire.

PLAN DE RENOVATION ESPACE PUBLIC ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ET DEVELOPPEMENT VIDEOPROTECTION (1)

**617K€ de crédits
inscrits**

- ❑ La réalisation d'aménagements de sécurité, traversée de RADEVAL:

Lancement d'importants travaux de sécurisation, notamment piétonniers pour un coût de 520K€ HT (45% à la charge de la ville). Un montage financier a été élaboré avec le CD 27 permettant à la ville d'étaler sur 4 ans, sa participation. **93K€ sont inscrits.**

- ❑ Des travaux de modernisation des réseaux

- ✓ L'enfouissement des réseaux **rues Sadi Carnot et Georges Clémenceau** en 2022 permet d'engager des travaux de voirie pour un montant global estimé à **315 K€ TTC**;
- ✓ Un investissement fort du **SVVS** via des travaux de reprise en matériaux bitumineux coulés à froid et de réfection en enrobé à chaud;
- ✓ Enfouissement des réseaux **rue des déportés martyrs.**

**PLAN DE
RENOVATION
ESPACE PUBLIC,
ENFOUISSEMENT
DES RESEAUX
ET
DEVELOPPEMENT
VIDEOPROTECTION
(2)**

- ☐ Espace de loisirs et renaturation : la création d'un lieu dédié situé entre les Saules et Jean de la Fontaine (2023/2024);
- ☐ Extension du déploiement du système de vidéoprotection existant, avec 5 caméras supplémentaires (Radeval, abord Boyer, Guynemer, Rosa Parks et entrée de ville). Il est prévu également une amélioration du système existant via la mise en place de nouveaux récepteurs, notamment.

Ces opérations nécessitent l'inscription d'un budget de 26K€.

REAMENAGEMENT, AMELIORATION DES BATIMENTS PUBLICS (1)

**700K€
D'INVESTISSEMENT
INSCRITS**

**❑ Réalisation d'un audit énergétique:
30K€**

❑ Bâtiments scolaires: 340K€

L'année 2023 verra la réalisation d'importants travaux notamment sur le groupe scolaire Pompidou :

- ✓ Remplacement des huisseries, pose de rideaux M1 et remplacement du réseau de chauffage en vide sanitaire ;
- ✓ Remplacement, dépose et pose des jeux de cour et des sols souples.

❑ Bâtiments sportifs: 100K€

- ✓ Gymnases : La Boullaye, Boyer et Houssays, pour 30 K€ TTC,
- ✓ Stade Tomasini, pour 38 K€ TTC,
- ✓ Boulodrome pour 25 K€ TTC.

REAMENAGEMENT, AMELIORATION DES BATIMENTS PUBLICS (2)

**700K€
D'INVESTISSEMENT
INSCRITS**

❑ Bâtiments administratifs et associatifs

- ✓ Réaménagement mairie centrale: **60K€**;
- ✓ Démolition bâtiment mitoyen de l'espace Clothilde: **32K€**;
- ✓ Mise en place d'un système de contrôle d'accès électronique et une remise en service de l'alarme Intrusion, aux Services Techniques et à la Mairie (phase 1): **23K€**;

❑ Accessibilité:

- ✓ Après avoir investi près de 200K€ en 2022 (dont 135 en RAR), l'année 2023 verra la réalisation d'études pour les travaux initialement prévus en 2024.

Enfin, un budget sera inscrit pour des investissements dans la sécurité incendie des bâtiments communaux.

ACQUISITION DE MATÉRIELS ET ŒUVRES

187K€

Il est inscrit 187K€ de budget pour l'achat de matériels et mobiliers:

- Dont Mobilier scolaire, périscolaire et restauration : 32 K€,
- Dont Matériel technique, espaces verts, sport et logistique : 92 K€,
- Dont Matériel informatique, achats généraux et communication : 60 K€,
- Dont acquisitions d'œuvres : 3K€

Montants dépenses d'équipement prévues en 2023

Près de 2,5M€

**Sans augmentation de la pression fiscale
(taux)**

FINANCEMENT DES PROJETS 2023

- ☐ **AUTOFINANCEMENT: 1 035K€**
- ☐ **SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS: 733K€ RAR inclus**
REGION/DEPARTEMENT/DETR/DSIL/SNA
- ☐ **FCTVA et taxe d'aménagement: 865K€ RAR inclus**
- ☐ **CESSION: 85K€ RAR inclus**
- ☐ **EMPRUNT de 800K€**